Communauté de communes
COEUR DE NACRE

PROCES-VERBAL TRANSMIS
LE 18 NOVEMBRE AUX MEMBRES DU CONSEIL

DATE D'AFFICHAGE : 18 NOVEMBRE 2009

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 29 octobre à 20H30, le conseil de la Communauté de communes « Cœur de Nacre », légalement convoqué, s'est réuni à Douvres la Délivrande, sous la présidence de Monsieur Alain YAOUANC.

Etaient présents :
Mmes AMAR - MOTTIN – VINCENT – BARRE - BREZILLON - CURET - ROUSSEL.
MM. YAOUANC - LAMBERT – LELAY - GAUQUELIN - LOUSSOT - BOURDIN - PARFAIT - LERMINE - FOUCHER - FRANCOISE - TRACOL - IVES -PAILLETTE - METERREAU - GUINGOUAIN - PALAO – COROLLER - HAMELIN - BOULARD - TRANQUART - LE BOUTEILLER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
Mme DUTOT pouvoir à M. TRANQUART, M.GUILLOUARD pouvoir à M.YAOUANC, M.CLARENCE pouvoir à M.PARFAIT, M.LEFORT pouvoir à M.METEREAU, M.MERCIER pouvoir à M.GUINGOUIN, M.CHANU pouvoir à Mme CURET, M.SOENEN pouvoir à Mme ROUSSEL, M.MORIN pouvoir à M.LEBOUTEILLER

Absents excusés :
M.JOUY

Secrétaire de séance :
Mme ROUSSEL

M. YAOUANC accueille les membres du Conseil communautaire et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2009

2 – AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Subvention Côte de Nacre Tourisme
2-2 Règlement pour les demandes de subventions

3 – CENTRE AQUATIQUE

3-1 Approbation de 22 lots de l'appel d'offres relatif à la construction du Centre Aquatique
3-2 Convention avec le Conseil Régional

4 – AFFAIRES SOCIALES / COMMUNICATION

4-1 Création d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance)
4-2 Création d'un second RAM (Relais Assistantes Maternelles)
4-3 Reconduction de l'action « marque pages » pour l'année 2010

5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5-1 Achat d'un terrain pour le bassin tampon situé dans la ZAE de la Fossette à Douvres

6 – INFORMATIONS DIVERSES

→ 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2009

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 17 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

→ 2 – AFFAIRES FINANCIERES

2-1 SUBVENTION COTE DE NACRE TOURISME

M. le Président donne la parole à M. LOUSSOT, Vice-président chargé des finances.

M. LOUSSOT rappelle que le 31 Mars 2009, le Conseil Communautaire, dans sa séance budgétaire, avait voté une subvention de 39 500 € à l'Association Côte de Nacre Tourisme. Une précision était alors apportée, à savoir que le complément ferait l'objet d'une décision ultérieure. En effet, l'Assemblée Générale de l'association avait fixé la participation à 3,50 € par habitant pour les communes côtières et à 2 € pour les communes n'ayant pas de façade maritime.

Il est proposé une convention simplifiée permettant de verser l'intégralité de la subvention s'élevant à 50 020 €.

M. LOUSSOT donne lecture de ce document, en précisant que doit intervenir une convention harmonisée d'objectifs et de moyens intégrant l'ensemble des collectivités publiques adhérentes à Cote de Nacre Tourisme.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité (8 abstentions)

- ***décide de majorer la subvention de 39 500 € pour la porter à 50 020 € pour l'année 2009***
- ***invite M. Le Président à agir pour qu'en 2010 soit présenté un projet de convention d'objectifs et de moyens pour l'ensemble des collectivités adhérentes à Cote de Nacre Tourisme***
- ***invite M. Le Président à signer, en attendant, une convention simplifiée permettant le versement de la subvention ci-avant mentionnée.***

2-2 REGLEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Président invite M. PALAO, Vice-président, à présenter le projet de règlement pour les demandes de subventions.

M. PALAO rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de communes est de plus en plus sollicitée pour apporter une aide financière à des actions souvent culturelles ou d'animations projetées sur son territoire.

Ainsi, peuvent être citées, pour celles qui ont eu une réponse positive (financière ou matérielle), la Semaine Accadienne, le Festival de théâtre amateur de Douvres, les Jeux intercommunaux organisés par Langrune sur Mer, etc…

La Communauté de communes ne pouvant pas répondre à toutes les demandes, il est apparu nécessaire de définir un cadre arrêté des critères permettant une classification des demandes, utile aussi bien pour les demandeurs éventuels que pour les élus communautaires chargés de les réceptionner et de les instruire.

M. PALAO soumet donc ce projet de règlement, qu'il lit et commente.

Après débat, il apparait que ce document fait une bonne grille de lecture pour la commission cadre de vie qui instruit les demandes. Le Conseil communautaire reste toutefois maitre de l'attribution ou non d'une subvention. Le Conseil se pose également la question de la diffusion de cette grille de lecture. M. Le Président précise que cette grille sera bien sûre publique mais ne sera pas diffusée largement afin d'éviter une augmentation trop importante des demandes de subvention.

.

➔ Le Conseil communautaire, à la majorité absolue (5 votes contre, 9 abstentions),

- ***adopte la grille de lecture des demandes de subvention de la Communauté de communes « Cœur de Nacre ».***

→ 3 – CENTRE AQUATIQUE

3-1 APPROBATION DE 22 LOTS DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF A LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE

M. le Président informe que la commission d'appel d'offre n'a pu approuver suffisamment de lots pour les présenter au Conseil communautaire. Lors du prochain Conseil, tous les lots devraient être approuvés par la CAO et présenter aux membres du Conseil pour attribution. Le vote se fera séparément pour le bassin extérieur.
M. Le Président précise, toutefois, que les résultats provisoires permettent de dire que le montant global du marché est dans l'enveloppe de départ et même en dessous. Au niveau des subventions, cela se présente bien et les 40% de subvention devraient être dépassés.

➔ ***Le Conseil communautaire ne peut prendre de décision.***

DEBAT

M. METEREAU, et les élus Douvrais présents, pose la question du bassin inox qui n'a été retenu que pour le bassin extérieur. Ils étaient restés sur la volonté intercommunale de construire un bassin en inox même à l'intérieur.

M. TRANQUART répond qu'effectivement un bassin inox avait été défendu à une certaine époque par lui-même. Mais dès le départ, ce procédé avait été abandonné car trop coûteux.

Les élus Douvrais souhaiteraient savoir à quoi correspondaient les frais supplémentaires votés en faveur du cabinet JAPAC.

M.TRANQUART et M. LOUSSOT répondent qu'il s'agit de frais supplémentaires concernant la 5ème ligne d'eau et l'étude d'accessibilité mais en aucun cas pour un bassin inox intérieur.

M. IVES demande s'il est encore possible de modifier le projet.

M. Le Président et M.TRANQUART répondent qu'il n'est plus possible de changer le projet étant donné que nous en sommes à l'attribution des lots de l'appel d'offre.

M. Le Président rassure les élus sur le fait que la Communauté de commune est très vigilante sur la réalisation de ce projet qui a besoin du soutien de tous les élus. Il précise également que la maquette financière du projet sera donnée lors du prochain Conseil mais que le bouquet financier ne sera pas finalisé à 100%.

3-2 CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL

M. le Président donne la parole à M. TRANQUART.

M. TRANQUART indique que le Conseil Régional de Basse-Normandie décide d'attribuer une subvention de 610 000 € au titre de la réalisation du centre aquatique.

Pour les modalités de versement de cette aide financière, les services du Conseil Régional proposent la passation d'une convention.

M. TRANQUART donne les principaux aspects de ce document.

➔ ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité,***

- ***décide d'approuver les termes de la convention à passer avec la Région Basse-Normandie, concernant le versement d'une subvention de 610 000 € au titre de la réalisation du centre aquatique***
- ***invite M. Le Président à signer cette convention et tout autre document relatif à cette affaire.***

→ 4 – AFFAIRES SOCIALES / COMMUNICATION

4-1 CREATION D'UN CISPD

M. le Président donne la parole à Mme CURET.

Mme CURET rappelle que la prévention de la délinquance figurait dans les compétences communautaires dès la création de la Communauté de communes. Ainsi, la structure intercommunale a mandaté l'Association Douvres Animation Jeunes (ADAJ) pour intervenir dans ce domaine, qu'elle assurait déjà pour Douvres et Bernières réunies.

Mme CURET retrace les actions initiées par la commission Prévention de Cœur de Nacre.

Mme le Vice-président propose que l'action de cette commission soit relayée par une structure officielle où participent les services de l'Etat. Ainsi Cœur de Nacre peut créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Ce Conseil regrouperait les maires des 11 communes (ou leurs représentants), M. Le Préfet, M. Le Procureur de la République, la Présidente du Conseil Général, les services de l'Etat désignés par M. Le Préfet (gendarmerie, Education Nationale, DDASS, DRDJS) ainsi que les professionnels confrontés aux problèmes de délinquance.

Mme CURET indique que dans le cadre du CISPD la commission entend poursuivre ses actions avec les chefs d'établissements scolaires (collèges et lycées) publics ou privés, la Protection Judiciaire de la jeunesse, la Maison des adolescents, la CPAM, la CAF, l'ANPAA (Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme et de l'Adictologie).

Les objectifs seraient les suivants :

- Prévenir, comprendre et analyser les diverses situations à risques
- Identifier les mal-êtres et leurs conséquences,
- Repérer les attitudes de marginalisation,
- Repérer les décrochages scolaires,
- Accompagner les jeunes et leurs familles dans la construction de l'estime de soi, l'acquisition et le développement de compétences d'intégration sociale en référence à des valeurs de respect et de solidarité,
- Renforcer le lien social,
- Donner les éléments de compréhension aux différents partenaires, par un échange d'informations,
- Améliorer le mieux être de la population avec une baisse de la délinquance.

Pour toutes les actions envisagées:

- Une présence et des actions dans les collèges et les lycées,
- Des accompagnements socio-éducatifs individuels et collectifs,
- Des mises en place d'échanges sur le thème de l'éducation à la santé et la citoyenneté,
- L'organisation de « soirées débat », proposées à un public familial……

Ainsi le CISPD permettrait régulièrement d'évaluer le travail fourni, celui qui reste à faire ou à conforter, d'orienter de nouvelles actions qui apparaitraient nécessaires.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ***Se prononce pour la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)***
- ***Invite M. Le Président à désigner les membres de l'Etat qui seraient membres de ce CISPD***

4-2 CREATION D'UN SECOND RAM

M. le Président donne la parole à Mme CURET.

Mme CURET rappelle que le Relais Assistantes Maternelles permet, dans plusieurs communes, une fois par semaine, de réunir les assistantes maternelles auprès de l'animatrice du RAM de la Mutualité Française (avec laquelle Cœur de Nacre a passé une convention).

Il est apparu, ces derniers mois, qu'il devenait nécessaire de créer un deuxième RAM pour répondre aux besoins.

Mme Le Vice-président propose, en conséquence, à l'assemblée Communautaire de délibérer pour créer une deuxième structure et s'engager à assurer son financement. Une convention serait à conclure pour définir les modalités propres à assurer son fonctionnement.

Mme CURET propose également d'envisager un contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF pour le financement de ce nouveau RAM.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ***Décide de créer un deuxième Relais Assistantes Maternelles (RAM)***
- ***Souhaite qu'une nouvelle convention soit passée avec la Mutualité Française pour assurer le fonctionnement de cette structure***
- ***Propose la concrétisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'un contrat Enfance-Jeunesse***
- ***Sollicite de la CAF et du Conseil Général les aides financières pour mener à bien ce projet, tant au niveau de l'investissement nécessaire qu'au niveau du fonctionnement***
- ***Invite M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.***

4-2 RECONDUCTION DE L'OPERATION « MARQUE PAGES » POUR L'ANNEE 2010

M. le Président donne la parole à Mme CURET.

Mme CURET informe le Conseil que cette opération rencontre un grand succès. Un vingtaine de personnes sont présentes, en moyenne, à chaque séance. Il y a également un bon retour de la presse.

La commission « Cadre de vie » va rencontrer prochainement le Centre Régional des lettres pour l'obtention d'une éventuelle subvention.

L'opération marque pages coûte environ 4000 € par an à Cœur de Nacre.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire l'opération « Marque Pages » pour l'année 2010.

DEBAT

M. LAMBERT se pose la question de l'utilité de « Marque Pages » à Anisy étant donné que seulement 2 ou 3 personnes s'y rendent.

M. GUINGOUAIN souligne que c'est une très bonne opération mais que les communes devraient faire plus de publicité sur cette manifestation.

→ 5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5-1 ACHAT D'UN TERRAIN POUR LE BASSIN TAMPON SITUE DANS LA ZAE DE LA FOSSETTE A DOUVRES

M. le Président rappelle qu'un bassin de régulation des eaux pluviales doit être réalisé au nord de la ZAE de la Fossette, en bordure de la nouvelle Avenue des Hautes Devises.

Cet ouvrage est nécessaire pour assurer le stockage d'un volume important d'eaux de pluie provenant de la ZAE de la Fossette.

M. LERMINE rappelle que ce dossier a pu être étudié par le bureau d'étude BPR (anciennement Saunier et Associés) qui a conclu qu'il fallait, eu égard aux contraintes techniques, un terrain de 5000 m².

D'autre part, M.LERMINE rappelle l'exigence d'une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Il s'avère nécessaire, pour permettre la réalisation de ce bassin, d'acquérir à l'indivision des Consorts Bruggeman la surface nécessaire, soit environ 5000 m², au prix de 3,50 € le m², toute indemnité comprise. Ce terrain est cadastré section ZH n°369p.

M.LERMINE rappelle que ce prix d'acquisition suit celui acté par la Mairie de Douvres la Délivrande pour l'élargissement du Chemin rural de la Fossette, étant appelé à devenir l'Avenue des Hautes Devises.

M. Le Président propose de délibérer pour l'acquisition de terrain nécessaire à la réalisation du bassin et à la mandater pour envisager d'acquérir sur les mêmes bases le terrain à droite de ce bassin, en allant vers la limite communale de Cresserons. Cette acquisition permettrait à la Communauté de communes Cœur de Nacre de se doter de réserves foncières utiles à de futurs projets.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention),

- ***Décide d'acquérir un terrain de 5 000 m² pour la réalisation d'un bassin de régulation des eaux pluviales dans la ZAE de la Fossette. Ce terrain est cadastré ZH n°369p et serait acquis à 3,50 € le m² toute indemnité comprise.***
- ***Dit que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2009***
- ***Invite m. Le Président à signer l'acte notarié et tout document permettant de régulariser cette affaire***
- ***Invite M. Le Président à prendre contact auprès des Consorts Bruggeman pour acquérir la partie située entre le futur bassin et la limite de Cresserons, sur les mêmes bases financières, pour constituer des réserves foncières.***

→ 6 – INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Président informe le Conseil sur le document provenant du ministère de l'intérieur, en date du 21 octobre 2009, concernant la réforme des collectivités territoriales.

M. Le Président informe le Conseil que le Président de l'école de voile de Langrune sur Mer est membre du Conseil de développement de Caen Métropole.

M. Le Président informe le Conseil que l'étude d'aménagement de Cœur de Nacre est quasiment finalisée. La charte d'aménagement sera un document phare pour la Communauté de communes. Il rappelle également l'exposition concernant le PADD du SCoT de Caen Métropole qui aura lieu du 17 au 24 novembre 2009 dans les locaux de Cœur de Nacre. Une réunion publique sera également organisée sur ce sujet le 20 novembre 2009 à la salle Léo Ferré de Douvres la Délivrande.

M. Le Président rappelle que les portes ouvertes de Cœur de Nacres auront lieu les 13 et 14 novembre 2009, dans les locaux de Cœur de Nacre. Cette manifestation est une bonne façon d'aller à la rencontre des usagers.

M. Le Président félicite Corine DELACOUR et Séverine LEFEVRE pour leur réussite au concours de rédacteur chef et informe le Conseil de la titularisation de Céline MAYER au grade de Contrôleur de travaux.

M. Le Président informe le Conseil de l'accord du CNDS pour une subvention de 350 000 € pour la réalisation du centre aquatique.

Monsieur TRANQUART informe le Conseil des dates prévisionnelles des Vœux de communes.

Le Conseil décide que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 25 novembre 2009 à 20h30.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Le Président lève la séance à 22h49.

Le Président,	Le Secrétaire de séance,
Alain YAOUANC	Agnès ROUSSEL

Les conseillers communautaires,

ANGUERNY

Jean-Luc GUILLOUARD

ANISY

Maurice LAMBERT

Gérard LE LAY

BASLY

Yves GAUQUELIN

Annie AMAR

BERNIERES SUR MER

Maryvonne MOTTIN

Léone VINCENT

Jean-Pierre LOUSSOT

Patrice BOURDIN

COLOMBY SUR THAON

Daniel CLARENCE

Dominique PARFAIT

CRESSERONS

Patrick LERMINE

Gilles FOUCHER

Camille FRANCOISE

DOUVRES LA DELIVRANDE

Thierry LEFORT

Raphaël TRACOL

Andrew IVES

Jean-Pierre PAILLETTE

Mighuette BREZILLON

Michèle BARRE

Emmanuel METEREAU

LANGRUNE SUR MER

Jean-Luc GUINGOUAIN

François PALAO

Claude MERCIER Franck JOUY

LUC SUR MER

Pierre COROLLER André SOENEN

Fabienne CURET Philippe CHANU

PLUMETOT

Georges HAMELIN Michel BOULARD

SAINT AUBIN SUR MER

Annick DUTOT Jean-Alain TRANQUART

Guy MORIN Michel LE BOUTEILLER